

Compte-rendu de réunion

Commission Permanente des Sports

Mardi 24/09 de 14h00 à 18h00 et mercredi 25/09 de 8h30 à 16h00

Lieu : En présentiel à La Défense (92)

Présents : Éric Raynaud (ASCE75 PAP/DTBS), Sébastien Lagache (ASCE44 Cerema), Alain Continsouza (ASCE46), Sophie Daucourt (25Dreal), Élodie Juteau (ASCE86), Bruno Stelhin (ASCE90), Patrick Le Crom (Fnasce).

Excusés : Thierry Berthier (ASCE78 – Resp. CPS), Peggy Ottélohé (ASCEET59), Jean-Marc Vinsonneau (ASCE31).

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É.Raynaud à 14h00.

Point 1

Accueil des nouveaux membres de la commission permanente des sports.

En l'absence de T.Berthier (excusé), É.Raynaud souhaite la bienvenue aux nouveaux membres pour leur première réunion de travail.

Un tour de table est proposé par É.Raynaud.

É. Raynaud informe la CPS que 2 candidatures ont été refusées.

Point 2 – infos générales

É.Raynaud propose de faire un point sur la programmation des prochaines dates de réunions CPS.

Le format demi-journée (14h-18h) + journée (8h30-16h) convient aux membres.

Programmation des dates et lieux des réunions CPS pour la fin de l'année 2024.

CPS N°	Date	Lieu	Lieu ACCUEIL
8	23/10/24	Visioconférence	(3h)
9	25 et 26/11/24	La Défense	Fnasce 92

Informations aux nouveaux membres de la CPS sur les frais de déplacements :

Les documents frais de déplacements :

le fichier A DéplacementsFNASCE2024.ods à ouvrir avec Libreoffice (activer les macros).

* garder la demande d'ordre de mission (DOM) signée de la présidente de la fnasce.

- * garder les billets de train (ticket des bornes ou feuille A4 imprimée (en noir et blanc).
- * garder les tickets de métro (sauf si utilisation d'une carte donc ce sera déclaratif).
- * demander une facture nominative pour l'hôtel.
- * demander les factures (justificatif) des repas.

L'ensemble sera à coller : au verso du document ci-joint qui devra être rempli, daté et signé, et au verso des autres documents (DOM, etc).

Ne pas utiliser de scotch, ni d'agrafes et pas de fluo (tout s'efface dessous).

Puis à envoyer avec un RIB sauf si demande (post it) que le virement se fasse à l'ASCE.

Important : Pour les remboursements de la fnasce : **maximum 140€ la nuit avec petit déj et maximum 20€ par repas** (ou 40€ si deux repas dans une journée) - le train remboursé c'est la 2e classe, parking remboursé (si pas possible de se garer gratuitement).

Si pas de possibilité d'utiliser le train le signaler car un 2e formulaire est à remplir avant le déplacement.

Budget sport au 27 septembre 2024

Exécution des budgets sports au 27 septembre 2024

COMPTE	AIDE	BUDGET	RÉALISÉ	%
65709100	aides création activité	1500,00	662,00	44
65701000	aides challenges nationaux	24600,00	13500	54
62511030	déplacement chargé de dossier	200	0	0
62510150	déplacements réunions CPS	3500	1193,03	34
60631100	frais fonctionnement CPS	250	0	0
60631000	récompenses et trophées	4000	3028	75
62511020	représentants CDF challenges nationaux (inscription+depl)	2500	1283	50
62511010	représentants CPS Challenges nationaux (inscription+depl)	2500	1532,47	61
65701020	séjour sportif retraités	3000	2000	66

Point 3 – CHALLENGES 2024:

É.Raynaud informe la CPS que lors de l'AG de Ronce-les-bains, plus précisément lors du vote du budget 2024, la proposition de porter l'aide fédérale à l'organisation aux challenges sportifs à hauteur de 3 500€ a été votée, soit une augmentation de 500€. En CDF, il avait proposé de faire bénéficier cette augmentation substantielle aux organisateurs de challenges dès 2024 et avait proposé la rédaction d'un avenant aux conventions déjà signées.

«AVENANT à la Convention liant la FNASCE et l'..... (URASCE ou ASCE)
concernant l'organisation du Challenge National de

Le présent avenant concerne l'article « Dispositions de la FNASCE » et plus précisément le volet « aides financières »

Lors de son Assemblée Générale Ordinaire de juin 2024 se tenant à Ronce-les-bains (17), la FNASCE a proposé de porter l'aide fédérale à l'organisation d'un challenge sportif national à hauteur de 3 500€ dès l'année 2024.

Cette proposition a été validée par l'assemblée générale lors du vote du budget annuel.

Pour rappel, conformément à la convention, le versement de l'aide fédérale intervient de la façon suivante :

- un premier versement de mille euros (1 000€) après validation du dossier de candidature à la manifestation par la Commission Permanente des Sports.

- un deuxième versement de mille euros (1 000€) après signature de la convention FNASCE/Organisateurs.

- un troisième versement de mille euros (1 000€) après examen des bilans moraux et financiers établis par les organisateurs et fournis à la CPS dans un délai de 3 mois après la manifestation.

C'est ce dernier versement qui, suite à la validation de l'assemblée générale de Ronce-les-Bains est modifié. Le montant est ainsi porté à mille cinq cents euros (1 500€).

Cet avenant concerne uniquement les challenges nationaux 2024, la convention nationale envoyée aux organisateurs de challenge 2025 sera modifiée en conséquence.

Le Vice-Président Sports»

- Trail (15^e) – ASCET 82 – 9 mai 2024 à St-Antonin Noble Val (82) → Chargé du suivi du dossier → JM. Vinsonneau.

Suite à la validation de l'assemblée générale de Ronce les Bains, l'avenat de 500€ sera versé à l'ASCE.

- Enduro carpes (12e) – ASCE 86 – du 17 au 19 mai 2024 à La Puye (86) → Chargé du suivi du dossier → É. Raynaud

L'ASCE 86 n'a pas souhaitée recevoir l'aide complémentaire des 500€.

- Autour des drones (1er) – ASCE 86 – du 13 au 15 septembre 2024 à Rouillé (86) → Chargée du suivi du dossier → P. Ottelohé.

Challenge annulé par manque d'inscription pour ce challenge innovant.

- Séjour randonnées des retraités (1er) – ASCE 47 – du 14 au 21 septembre 2024 à Barbaste (47) → Chargée du suivi du dossier → É. Raynaud

Le séjour randonnées des retraités s'est très bien passé avec une météo ensoleillée toute la semaine et des retours très positifs tant sur les prestations hôtelières que sur les activités culturelles et les surprises proposées au cours du séjour qui a accueilli 47 participants extérieurs et 2 participants de l'ASCE47.

C. Fournier doit nous adresser le bilan moral et financier prochainement.

- Pétanque (48e) – ASCE 31 – du 20 au 22 septembre 2024 à Bagnères-de-Luchon (31) → Chargée du suivi du dossier → S.Lagache.

S.Lagache fait un retour sur le déroulement de la dernière édition.

Le challenge de pétanque 2024 s'est déroulé dans un écrin splendide, au pied des Pyrénées Luchonnaises. Les participants se sont retrouvés pour un week-end de détente placé sous le signe de la convivialité, malgré une pluie présente qui a contrarié un peu les rencontres.

Merci à toute l'équipe de l'ASCE 31 pour avoir organisé en Haute-Garonne, à Luchon, le 49^e challenge national de pétanque 2024.

Tous les participants ont pu laisser séduire leurs oreilles par les harmonies musicales et profiter jusqu'au bout de la nuit des rythmes d'une soirée festive.

L'ASCE 31 et la fédération ont également eu la volonté d'inscrire ce week-end dans une démarche vertueuse destinée à limiter son empreinte carbone.

L'examen approfondi de ce dossier à montrer à la commission l'intérêt, pour tous les challenges, de connaître la position exacte du défibrillateur le plus proche. Avec la nécessité d'un test d'essai réalisé par les organisateurs. Plus généralement, ces dispositions devront à l'avenir faire partie des dossiers de présentation.

Trophées fédéraux :

-Trophée FNASCE : ASCE 31

-Trophée du Ministre : ASCE 33

-Trophée CPS : ASCE 40

Classements :

Podium du challenge :

Concours A MASCULIN :

Vainqueur: ASCE 62 - VAILLANT Sylvain - HOUVENAGHEL Sébastien

Finaliste : ASCE 82 - GERMANEAU Patrice - VIAUD Nicolas

Demi Finalistes :

-ASCE 53 LAUNAY André - CROM Francis

-ASCE 31 RIBET Jean-Pierre - RIBET Kévin

Concours B MASCULIN:

Vainqueur: ASCE31 - THAMIE Gilles - SANCHEZ Bernabé

Finaliste : ASCE 33 - FLAJEOLET - Gérard BILLIOTTE Régis

Demi Finalistes :

-ASCE 40 DAYRES Christian - CASSAGNE Jean-Louis

-ASCE 33 GOLBERY Frédéric - COCQUART Didier

Concours C MASCULIN:

Vainqueur: ASCE 69 - CARMONA Antoine - SCHULTZ Denis

Finaliste : ASCE 40 - ABADIE Frédéric - MILLER Jérémy

Demi Finalistes :

-ASCE 76 - DELALANDE Stéphane - FRABOULET Sylvain

-ASCE 36 - CHAMPIGNEUX Jérôme - FOULATIER Christophe

Concours A FEMININ :

Vainqueur: ASCE 43 - MAZEL Antonia - GUIONNET Valérie

Finaliste : ASCE 69 - MOUCHON - Charlotte GUILLERMIN Isabelle

Demi Finalistes :

-ASCE 63 - LEBLANC Danielle - CHASSAIGNE Martine

-ASCE 63 - FIZE Françoise - PIBLE Isabelle

Concours B FEMININ:

Vainqueur: ASCE82 ESPAGNOLLE Corinne MECHITOUA Zarah

Finaliste : ASCE 65 ALBERT Ghislaine MALAFOSSE Geneviève

Demi Finalistes :

-ASCE 88 - VERPOEST Germaine - PHULPIN Françoise

-ASCE 31 - SOULA Michèle - PINEL Nicole

Concours C FEMININ:

Vainqueur: ASCE 72 BATTESTI Valérie ET ASCE 86 FOURRE Isabelle

Finaliste : ASCE 33 DUHAMEL Sylvie VOGIN Valérie

Demi Finalistes :

-ASCE 34 - MATHIEU Isabelle - SAURAT Françoise

-ASCE 33 - TRATSAERT Sylvie - MOUNIER Pascale

Concours A MIXTE :

Vainqueur: ASCE 79 - SAIDOUN Christel - SUREAUD Fabrice

Finaliste : ASCE 73 - POLI Yvette - CERANTOLA Jean-Philippe

Demi Finalistes :

-ASCE 33 - REY Gaetane - REY Claude

-ASCE 56 LOQUET Marie-Pierre WUILMET Vincent

Concours B MIXTE:

Vainqueur: ASCE31 - MATTEE Odile - MATTEE Bruno

Finaliste : ASCE 33 BURLON Marie-Jo BURLON Bruno

Demi Finalistes :

-ASCE 57 - LIAUDET Régine - RICHY ANDRE

-ASCE 31 - LHERITIER Valérie - LHERITIER Franck

Concours C MIXTE:

Vainqueur: ASCE 87 PELAUDEIX Sandra GAROT Christophe

Finaliste : ASCE 79 ROSSARD Corinne ROSSARD Patrick

Demi Finalistes :

-ASCE 69 - CARMONA Christine - MONTEGUDET Mickael

-ASCE 11 - BELMAS Valérie - BELMAS Jean-Louis

Suite à un incident de santé d'un participant, une réflexion est engagée par la CPS pour proposer d'insérer dans le dossier d'organisation une « fiche secours» précisant les

installations et services de secours à proximité du challenge.
Cette « fiche secours » permettrait aux organisateurs d'anticiper des situations d'urgences liées à des événements particuliers.
Cette « fiche secours » fera également l'objet d'un article spécifique dans la convention.

- Bowling (17e) – URASCE EST – Octobre 2024 du 4 au 6 octobre à Reims (51) →

Chargée du suivi du dossier → P.Le Crom

Suite à la validation de l'assemblée générale de Ronce les Bains, l'avenant de 500€ sera versé à l'URASCE Est.

B.Stelhin aborde le problème rencontré par le budget de l'organisation.

Lors de nos échanges par whatsapp concernant l'organisation, la présidente de l'URASCE évoquait régulièrement un déséquilibre financier sans nous rassurer sur l'intervention de la FNASCE pour combler ce déficit.

Il a été proposé pour combler ce déficit aux ASCE du Grand Est de faire une tombola, chaque ASCE apportant un lot.

Bien sur cela a créé des interrogations du comité du genre :

« Quel est le rôle financier de la FNASCE dans une compétition nationale ? »

La FNASCE a réagi assez rapidement au vu des échanges en nous informant qu'elle serait à nos côtés financièrement,

Le comité de l'ASCEE90 a apporté malgré ses interrogations sa participation par un lot de qualité.

Toujours est-il que la tombola a eu lieu, il semblerait d'après les premiers chiffres connus qu'elle soit bénéficiaire.

Désormais, il convient à URASCE ou à l'ASCE 51 de nous faire un retour précis afin de connaître le résultat financier de cette action et à qui profite-t-elle ?

De plus, l'apéro a été offert par les ASCE, toutes apportant des spécialités de sa région.

Total de la participation pour l'ASCEE 90 : 58,40 euros.

Pour information : L'ASCEE 90 a déjà dernièrement participé à l'achat de 500 goodies de la région. Il était convenu que le reliquat serait redistribué équitablement aux ASCE afin de les offrir, pas de nouvelles...

- Swim Run (2e) – ASCE 34 – 4 au 6 octobre 2024 à La Grand-Motte (34) →

Chargée du suivi du dossier → P.Le Crom

Compte tenu du faible nombre d'inscrits pour ce 2^e challenge Swim Run, la CPS a décidé de le maintenir. La remise des trophées Fnasce sera également maintenue.

Pour rappel, ce challenge est rattaché à une organisation extérieure déjà existante.

Les inscrits:

- duo Dominique Grange + Laurent Lagarde - ASCE 34.
- duo Isabelle Sahakian + Matthieu Touren - ASCE 34.
- duo Jonathan Courtois + Philippe Allamand - ASCE 34.
- duo Isabelle Pastorelli + Christophe Besset - ASCE 34.
- solo Pierre Meyer-Birsch - ASCE 86.

Jean-Marc Vinsonneau (ASCE31) sera le représentant de la Fnasce sur ce challenge.

Suite à la validation de l'assemblée générale de Ronce les Bains, l'avenant de 500€ sera versé à l'ASCE.

- Challenge d'activité Kiplin « JOP'TE pour les baskets» - Les résultats – FNASCE du 17 au 27 juin 2024 – France entière.

Organisée dans le cadre de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), la 3ème édition estivale du challenge KIPLIN s'est déroulée du lundi 17 au jeudi 27 juin. Placé sous le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le challenge d'activité proposé par la FNASCE consistait en un comptage de trophées : l'équipe gagnante est celle qui a cumulé le plus de trophées.

L'ASCE 74 se classe première avec un cumul de 1512 trophées avec 6 équipes inscrites, 2^e l'ASCE 14 qui a cumulé 973 trophées avec 4 équipes inscrites et 3^e l'ASCE 03 qui a cumulé 906 trophées avec 3 équipes inscrites.

Ces trois ASCE gagnantes seront récompensées d'un chèque cadeau (1^{er}: 80€, 2^e: 50€, 3^e: 30€).

Aides financières aux ASCE.

É.Raynaud présente aux nouveaux membres le tableau des aides financières aux ASCE pour le secteur sport 2024 actualisé.

TABLEAU DES AIDES FINANCIÈRES AUX ASCE POUR LE SECTEUR SPORT 2024

Commission permanente : sport				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	Modalités de versement
«Création d'activité»	Dans la limite de 50 % de la dépense sous un montant maximum de 1 000€	- achat de matériel - achat vêtements pour un jeu collectif restant à la propriété de l'ASCE - location de matériel et de structure	Lors de la demande : - compte d'opération (n-1) - budget prévisionnel de l'année n : - devis et facture	100 % versé après validation de la CPS
«handisport»	Dans la limite de 50 % de la dépense aide d'un montant maximum de 1 000€	Au cas par cas selon le handicap et la discipline dans le cadre d'une activité sportive de la FNASCE	- attestation de motivation - attestation du président d'ASCE ou de l'ASCE	100 % versé après acceptation du dossier par la CPS et l'information en writing de l'ASCE fédérale
A l'organisation d'un challenge national	2 500 € challenge uni-disciplinaire et pluridisciplinaire	Organisé par une ASCE ou une FNASCE et/ou rattaché à une organisation extérieure	Un sur le site de la FNASCE, l'autre avant, l'autre à l'issue du VP sport (dossier de candidature) https://www.fnasce.org/boite-a-outils/dunice-pres-des-sports/111709	- 1 500 € à la signature de la convention entre l'organisateur et la FNASCE - 1 000 € à la validation du dossier d'inscription par la CPS - 500 € à l'acceptation des plans marketing et de sponsoring et des photographies de l'événement, avant ou après le challenge
Aux challenges onéreux	- aide pour la location d'une structure (chapiteau, privatisation d'un complexe sportif) et/ou prestataire extérieur encadrant La manifestation (marqueurs, encadrants, Chronométrateurs, arbitres,...) 50 % de la dépense plafonnée à 3 000€	Location d'une structure ou paiement de prestataires extérieurs à la tenue du challenge (ex : volley, bowling)	- demande écrite de l'organisateur du challenge lors du dépôt du dossier - bilan de la manifestation à fournir dans les 3 mois suivants le challenge - demande de l'organisateur ou de l'établissement du budget prévisionnel	Le versement est effectué après examen du bilan du challenge et des factures de la structure ou du prestataire par la CPS
aide matérielle «Milano challenge»	- ASCE organisatrice du challenge location du matériel matériel : 50% de la facture plafonné à 800€	Prise en charge de matériel nécessaire à la bonne tenue de l'activité	Facture concernée l'achat ou la location	versé après examen des documents en CPS

https://www.fnasce.org/IMG/pdf/tableau_des_aides_financieres_sport_-_maj_2024.pdf

- Challenge d'activité « Rosember » (Octobre rose) – FNASCE – 7 au 17 octobre 2024 – France entière

Un nouveau challenge de marche pour les agents du ministère.

Dernière occasion de l'année pour participer au dernier challenge de marche de l'année 2024. Joindre l'utile à l'agréable en associant défi sportif et lutte contre les cancers féminins et masculins. Un défi nommé, le **"Rosember..."**

Comme tous les ans au mois d'octobre, sensibiliser les femmes à la lutte contre le cancer du sein et les inviter à se faire dépister, et de "Movember" action de sensibilisation annuelle au mois de novembre sur les cancers masculins.

Pendant 11 jours (**du 7 au 17 octobre**), par équipe de 5 (au maximum), les agents du ministère pourront participer à un challenge de marche collectif avec des défis à relever. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 23 septembre sur l'application Kiplin.

Ce challenge consiste en un comptage de trophées : l'équipe gagnante sera celle qui aura remporté le plus de trophées entre le 7 et le 17 octobre.

La FNASCE propose également, en parallèle, un challenge "FNASCE" aux ASCE.

Chaque ASCE peut constituer une ou plusieurs équipes (jusqu'à 5 participants par équipe). Au final, le challenge FNASCE sera attribué à l'ASCE ayant cumulé le plus de trophées. Les trois ASCE gagnantes seront récompensées d'un chèque cadeau (1^{er}: 80€, 2^e: 50€, 3^e: 30€).

P. Le Crom présente aux membres l'article de diffusion sur le site ainsi que le message d'information pour validation. Diffusion faite aux ASCE le 24 septembre.

Point 4 – CHALLENGES 2025 - Candidatures

- Enduro (13^e) – URASCE LPC – du 18 au 20 avril 2025 à Abzac (16) → Chargée du suivi du dossier → É.Raynaud.

En attente de la première version du dossier d'organisation.

- Bowling (20^e) – URASCE BFC – du 13 au 15 juin 2025 à Miseray-Salines (25) →

Chargée du suivi du dossier → B.Stelhin.

Retour le dossier présenté par URASCE BFC :

Page 1 : mettre les bons logos.

Page 3 : mot de la présidente et lettre de soutien du DREAL si existante.

Page 5 : adresse de l'accueil en police plus grosse et enlever les informations non utiles (genre aéroport de Lyon Paris....)

Page 6 : préciser qu'on pourra rejoindre l'hôtel à pied et évoquer le handicap possible.

Page 7 : créer un lien « Office du tourisme » une inscription en ligne (Framaforme) et qui prévenir en cas d'urgence (un portable)

Page 8 : l'accueil des participants sera aussi le moment des formalités. Le programme sportif doit être finalisé, il a été évoqué une poule le vendredi (à confirmer)

Page 10 : mettre à jour le budget prévisionnel (animation, partenariat, activités ...)

Page 11 : article 4 – la commission de contrôle sera nominative.

Page 12 : éviter la répétition du contrôle dans le texte et **s'assurer des textes concernant le certificat médical (article 231-2 et loi 2022_296 du 2 mars 2022)**

- Pétanque (50^e) – ASCE 56 – du 19 au 21 septembre 2025 à Vannes (56) →

Chargée du suivi du dossier → É.Raynaud.

En attente de la première version du dossier d'organisation.

- Padel (1^{er}) Challenge innovant – ASCE 76 – du 27 au 28 septembre 2025 à Petit-Quevilly (76) → Chargée du suivi du dossier → É.Juteau.

Au regard du dossier d'organisation (V1) examiné par la CPS, quelques observations à apporter. E.JUTEAU, chargée du suivi du dossier, contactera l'ASCE 76 pour leur faire part de ces observations.

Dossier V1 :

- Page de garde : RAS

- Sommaire : Supprimer les doublons.

- Mot de soutien : A remplir.

- Infos touristiques : RAS.

- Infos pratiques : RAS.

- Situation géographique : Adresse précise plus lisible.

- Programme des sportifs : Supprimer "vérifications des inscriptions..." et ajouter "et les formalités" après accueil des participants.

Demander si animation le samedi soir et ce que prévoit l'ASCE lors de la "Clôture du challenge FNASCE" du dimanche matin.

- Programme des accompagnateurs : Même remarque que pour programme des accompagnateurs.

Temps libre du samedi matin 9h-12h au lieu de 10h-12h + donner info visite à proximité (pour orienter les personnes).

Corriger temps du repas du midi.

- Budget prévisionnel : à voir avec l'ASCE (Montant aide ASCE, partenariat, ...)

- Règlement sportif :

Article 5 -> Revoir la rédaction avec ce qui a été rédigé pour le dossier de la pétanque à Lucho.

Article 8 -> supprimer "trophée du plus grand nombre".

S'assurer que les renvois vers les articles sont les bons.

Article 18 -> Contradictoire et restrictif par rapport à l'article 1.

Voir ce qu'est le "TMC".

Demander si obligation de licence.

- Trail (16^e) – ASCE 11 – du 23 au 25 octobre 2025 à Carcassonne (11) → Chargée du suivi du dossier → S.Daucourt.

Au regard du dossier d'organisation (V1) examiné par la CPS, quelques observations à apporter. S.Daucourt, chargée du suivi du dossier, contactera l'ASCE 11 pour leur faire part de ces observations.

Sur la page de garde :

- Ajouter le lieu du challenge, recadrer le logo ASCE11 et vérifier que la photo est libre de droit.

- Sommaire : RAS.

- Mot de soutien : la lettre de candidature a été placée à la place du mot de la présidente. Il faut faire un mot commun.

- Infos touristiques : trop d'infos, doublon, à réduire (paragraphe "pour prolonger votre séjour").

- Infos pratiques : à compléter, notamment sur les conditions d'hébergement.

- Situation géographique : voir pour compléter.

- Programme des sportifs : ajouter l'accueil du jeudi avec les formalités.

Ajouter le programme des visites accessibles aux sportifs le samedi

- Programme des accompagnateurs : revoir la mise en page.

donner des précisions sur la course des jeunes (organisée par l'ASCE 11 en parallèle des trails ?).

- Règlement sportif :

Article 5 -> Revoir la rédaction avec ce qui a été rédigé pour le dossier de la pétanque à Luchon.

Article 8 -> supprimer "trophée du plus grand nombre"

S'assurer que les renvois vers les articles sont les bons

Article 12 -> date de désistement à mettre à jour

Pour le calcul du classement et la remise des récompenses, É.Raynaud et S. Lagache devaient voir M.Toustou au CD/PU la semaine prochaine.

Point 5 – Nouvelles activités 2024

En date du 24 septembre 2024, trois ASCE ont sollicitées la CPS dans le cadre de création d'activités sportives :

- ASCE 31 – Demande d'aide financière pour la création d'une activité **yoga**.

Montant demandé 370,00 € - montant validé par la CPS (50%) 190,00 €.

- ASCE 14 - Demande d'aide financière pour la création d'une activité **tennis de table**.

Montant demandé 464,00 € - montant validé par la CPS (50%) 232,00 €.

- ASCEET 24 - Demande d'aide financière pour la création d'une activité **badminton**.

Montant demandé 474,50 € - montant validé par la CPS (50%) 240,00 €.

Point 6 - Divers

Rapport d'activité sport 2024

É.Raynaud propose à la CPS de commencer à travailler sur le rapport d'activité 2024.

Également pour le visuel à réaliser pour la prochaine AG.

Fin de réunion mercredi 25 septembre à 16h00